



Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE DE DEUX PERMIS DE CONSTRUIRE DEMANDÉE PAR LA SOCIÉTÉ TOTAL SOLAR
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A BRIGNOUD
SUR LES COMMUNES DE FROGES ET VILLARD-BONNOT

Il sera procédé sur le territoire des communes de Froges et Villard-Bonnot **du lundi 30 septembre 2019 (ouverture de l'enquête à 14h00) au jeudi 31 octobre 2019 (clôture de l'enquête à 17h00) inclus**, pendant 32 jours consécutifs à une enquête publique préalable à la délivrance de deux permis de construire relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Brignoud sur les communes de Froges et Villard-Bonnot.

Cette opération assurée par la société TOTAL SOLAR a pour principal objectif d'implanter une centrale photovoltaïque au sol à Brignoud sur les commune de Froges et de Villard-Bonnot.

A l'issue de l'enquête publique, le pétitionnaire adapte son projet. Le Préfet de l'Isère peut alors accepter les permis avec ou sans prescriptions, les refuser, ou s'octroyer un sursis pour obtenir des compléments.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur de cette enquête, Monsieur Louis-Dominique AUSSEDTAT, ingénieur retraité chez Schneider-Electric.

Les pièces du dossier d'enquête accompagnées de l'étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité administrative, son résumé non technique, l'information concernant l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale, ainsi que le registre, seront déposés en mairies de Froges et Villard-Bonnot pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr – onglet publications - rubrique enquêtes et consultations publiques) à compter de la date d'ouverture d'enquête.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Villard-Bonnot, siège de l'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Villard-Bonnot
A l'attention du commissaire enquêteur
20 Boulevard Jules Ferry

38190 VILLARD-BONNOT

ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-brignoud@isere.gouv.fr

Les observations et propositions du public envoyées par courriel seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public sur le projet considéré aux lieux et heures suivantes :

Mairie de Villard-Bonnot	Le lundi 30/09/2019 (ouverture)	de 14h00 à 17h00
Mairie de Froges	le mardi 08/10/2019	de 15h00 à 18h00
Mairie de Villard-Bonnot	le vendredi 18/10/2019	de 9h00 à 11h00
Mairie de Villard-Bonnot	le jeudi 31/10/2019 (clôture)	de 14h00 à 17h00

Pour information, il est indiqué ci-dessous les jours et heures d'ouverture des bureaux des mairies au public :

Heures d'ouverture des bureaux de la mairie de Froges pour consultation des dossiers :

le lundi	de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
du mardi au vendredi	de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Heures d'ouverture des bureaux de la mairie de Villard-Bonnot pour consultation des dossiers :

le lundi, mercredi, jeudi et vendredi	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h
le mardi	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
le samedi matin	9h00 à 12h00

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Julien PETER / Business Developer / Tél : +33 (0) 620 387 230 / julien.peter@total.com

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (Préfecture de l'Isère, Direction des Relations avec les Collectivités – Bureau du Droit des Sols et de l'Animation Juridique, 12 place de Verdun CS71046 – 38021 GRENOBLE CEDEX 1) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Conformément au code de l'environnement, le dossier comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité administrative, son résumé non technique ainsi que l'information concernant l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale. L'information concernant l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale est consultable sur le site Internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr) et l'avis tacite sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr).

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Villard-Bonnot.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairies de Frogès et Villard-Bonnot, au siège de la société TOTAL SOLAR (12-14 allée du Levant, 69890 La Tour-de-Salvigny), ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet de la préfecture (www.isere.gouv.fr).